

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3

Demande n° S3LP120002597

Dénomination nationale : Hôtellerie et tourisme

Spécialité : Droit et économie du tourisme

Présentation de la spécialité

La licence, ouverte en 2000, forme à des activités d'encadrement dans le milieu du tourisme. Elle apporte des compétences juridiques, économiques et de gestion nécessaires à la conception de projets touristiques. Les débouchés se situent dans le secteur privé (agences de voyage, tour-opérateurs) ou dans le secteur public (collectivités territoriales, direction régionale, départementale, offices du tourisme). Les débouchés visés sont des postes d'adjoint ou de directeur d'office du tourisme, de responsable de conception ou de développement de produits, de junior consultant. La formation, localisée à Marseille, est portée par la Faculté d'économie appliquée, avec pour composante associée la Faculté de droit et des sciences politiques, en partenariat avec le lycée Charles Péguy de Marseille. Elle accueille un public en formation initiale et en formation continue.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	41
Taux de réussite	89 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	11 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	92 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	27 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes de l'établissement	81 % de 74 % à 78 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence se situe sur un terreau très favorable et enregistre une insertion professionnelle satisfaisante. L'embauche est supérieure à 75 % des diplômés sur l'ensemble des enquêtes. L'information manque cependant de précision : les dates d'enquêtes ne sont pas fournies ni les taux de répondants et les données ne sont pas détaillées par diplômé comme demandé. Cela ne permet pas de juger réellement de la qualité de l'insertion et de l'assise métiers dont la spécification est par ailleurs imprécise dans le dossier. De plus, les professionnels semblent peu associés au fonctionnement de la formation. La partenariat avec le monde professionnel reste peu explicite et n'a pas débouché sur l'adoption de conventions. Leurs enseignements se situent près du seuil réglementaire minimal et on compte parmi eux des consultants. Par contre, les enseignants-chercheurs sont bien représentés dans la formation et apportent des compétences variées. Le pilotage reste cependant peu clair et la formation n'a pas de conseil de perfectionnement.

Une unité d'harmonisation des niveaux des entrants en formation est en place et facilite l'intégration d'un public d'origines variées. Les étudiants issus de L2 sont significativement présents dans la licence, mais leur part est faible en 2009/2010, année où le public est, pour l'essentiel, composé d'étudiants issus de sections de techniciens supérieurs.

- Points forts :
 - Le taux d'insertion professionnelle satisfaisant.
 - L'existence d'une unité d'intégration.
- Points faibles :
 - La qualité insuffisante de l'information, notamment sur l'insertion professionnelle.
 - L'insuffisante implication des milieux professionnels.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Après plus de dix ans de fonctionnement et face au risque de développement de la concurrence par ouverture de formations nouvelles, il conviendrait de chercher à consolider la formation en la faisant évoluer. Il faudrait tout d'abord impliquer plus fortement les professionnels dans la licence, en renforçant leur poids dans les enseignements et en développant les conventions avec les entreprises. On devrait également mettre en place un conseil de perfectionnement qui intégrerait les professionnels, les représentants du public et d'anciens élèves.

Par ailleurs, le dossier manquant de précision, on devrait veiller à s'appuyer sur une information précise de suivi de cohorte des diplômés. Le conseil de perfectionnement devrait, sur cette base, établir un bilan d'ensemble en cherchant à innover sur la base d'une prise en compte des besoins des milieux professionnels. Le développement de l'usage des technologies de l'information est à cet égard une suggestion pertinente compte-tenu de l'importance que prend actuellement l'e-tourisme. On devrait par ailleurs veiller à maintenir la diversité du public et la présence d'étudiants issus de L2. Des actions d'information ou de modules de présentation, de type projet professionnel ou personnel, dans les filières de l'établissement en amont de la licence professionnelle, pourraient y contribuer.